

Assurance Responsabilité Professionnelle

Depuis 1997, Beazley Canada Limitée offre un produit d'assurance erreurs et omissions. Nous possédons les outils et les connaissances nous permettant d'offrir une assurance spécialisée pour couvrir toute une gamme de risques.

Points saillants

- Notre produit Assurance responsabilité professionnelle – erreurs et omissions (risques divers) MediaTech offre une gamme de garanties sous une seule police, incluant:
 - La responsabilité liée aux services professionnels
 - La responsabilité en matière d'atteinte à la vie privée et à la sécurité de l'information
 - Frais de notification en matière d'atteinte à la protection des renseignements
 - Frais de défense et pénalités en matière de réglementation résultant d'une violation des lois sur la vie privée
 - Responsabilité civile pour préjudice personnel
- Limites allant jusqu'à 10 M\$
- Frais de défense en sus des limites de garantie pour la responsabilité liée aux services professionnels pour les réclamations présentées au Canada
- La franchise ne s'applique pas aux frais de réclamations pour la responsabilité liée aux services professionnels si les réclamations sont présentées au Canada
- Les extensions suivantes sont payables en sus des limites de garantie et ne sont pas assujetties à la franchise:
 - Remboursement des mesures réglementaires / administratives
 - Remboursement des procédures disciplinaires
 - Remboursement des frais préalables à une réclamation
 - Remboursements des dépenses
- Garantie n'importe où dans le monde
- Droit et obligation de défendre
- Définition élargie du terme assuré qui comprend les filiales, les conjoints légitimes, les employés temporaires, prêtés, saisonniers et les employés antérieurs
- Garantie pour assuré non-coupable incluant les frais de défense jusqu'à ce qu'il y ait une décision définitive
- Exception à l'exclusion relative aux blessures corporelles/ dommages matériels découlant de la prestation ou du défaut de fournir des services professionnels
- Période de prolongation facultative disponible
- Couverture automatique pour les entreprises nouvellement acquises – 60 jours
- Garantie relative à la violation de droits d'auteur/marques de commerce disponible – jusqu'à une sous-limite de 100 000 \$
- Garantie relative aux jugements de non-culpabilité en cas d'abus – jusqu'à une sous-limite de 250 000 \$
- Assurance primaire et excédentaire disponible

Pourquoi Beazley?

- Chef de file en matière de solutions d'assurance en responsabilité professionnelle depuis 1996
- 30+ années d'expérience en souscription de responsabilité professionnelle
- Un service hors-pair. Une cotation est fournie en trois jours et la police est émise en 48 heures
- Nous souscrivons auprès d'assureurs qui détiennent une cote financière "A" par A.M. Best et "A+" par S&P
- Nous offrons un service supérieur de traitement des réclamations à l'interne
- Nos modalités et nos taux sont compétitifs
- Nous offrons un service de révision de contrats

Beazley Canada Limitée

550-55 avenue University
Toronto, Ontario M5J 2H7

Tél (416) 601 2155
Télec (416) 601 2166

310-1130 rue Sherbrooke Ouest
Montreal, Québec H3A 2M8

Tél (514) 350 4848
Télec (514) 350 0843

500-666 rue Burrard
Vancouver, Colombie-Britannique V6C 3P6

Tél (778) 373 4432

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe de souscription en responsabilité professionnelle.

www.beazley.ca

Les produits décrits dans cette brochure sont destinés à des fins d'informations préliminaires et ne constituent pas une police d'assurance. Les garanties décrites sont souscrites par certains souscripteurs du Lloyd's à Londres et émises par le biais de Beazley Canada Limitée et peuvent ne pas être disponibles ou varier selon les exigences de certaines juridictions. Les garanties exactes offertes par le(s) produit(s) décrit(s) dans cette brochure sont soumises et régies par les modalités et les conditions de chaque police émise. La parution et la diffusion de l'information contenue dans ce document n'est pas destinée à être considérée comme de la sollicitation, de la négociation, une offre ou un conseil relatif à l'achat d'une assurance pour tout risque canadien, et plus particulièrement n'est en aucun cas une sollicitation, une négociation, une offre ou un conseil pour la vente d'une assurance au Manitoba, Nunavut, au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest.